L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Les termes de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part du l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de dix lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., etc., seront portées au compte séparément et aux prix ci-dessus fixés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 12, rue de la Vieille-Levée,
9 juin—1 an. Nouvelle-Orléans

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en gros de Drogues, de Peintures et Huiles, de Médicaments spécieux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
30 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 3 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew.
GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
1 nov Nouvelle-Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune.
NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. HARROD, FRANCIS D'ARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans,
No. 4, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, *rue de Chartres, près celle Conti.*

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 46 Vieille Levée
Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 26 oct.
Nouvelle-Orléans.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

Harvey & Coolidge.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
De Comestibles en gros, de Liqueurs, et Expéditeurs
No. 31, rue Gravier.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
[illegible] PRODUITS DES ANTILLES.
Sucre,
Cigares.

D[illegible] consignations et [illegible] New-York, Boston, Philadelphie, [illegible] Liverpool, Havre [illegible]
WOOD & SIMMONS,
50 Magasins.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MURISON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St Louis, No. 77, il est présentement, rue Bourbon, entre St Louis et Conti, No 102, et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises et de consignation, et principalement les achats d'or et d'argent, au plus haut prix, la véritable valeur de ces matières. [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
A [illegible] la Direction, tenue ce jour, un dividende de cinquante piastres par action a été déclaré payable aux actionnaires [illegible]
AUG. ST MARTIN, Président.

BANQUE DE [illegible]
L[illegible] Directeurs de la Banque [illegible] TROIS pour cent au capital [illegible]
R. J. PALFREY, Caissier.

ASSURANCES MUTUELLES.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES GENERALES DE NEW-YORK ayant établi et pris [illegible] Compagnie d'Assurances [illegible] la navigation des rivières et de la mer, aux termes les plus favorables. Le bureau est au même endroit [illegible] Compagnie de [illegible] rue du Canal No. 4. [illegible]
Cette Compagnie offre en outre l'avantage de payer les pertes aux assurés, soit à New-York ou à la Nouvelle-Orléans, selon l'option des personnes.
THOS. BRIGGS, Agent
EDW. OODEN, [illegible]
Bureau No. 4 rue du Canal

LE CALENDRIER DU JARDINIER,
pour le mois de septembre.
Pour planter—Les betteraves, haricots-tabifs, haricots de Windsor, carottes, céleri, chèvrefeuil, choux, choux-fleurs, échalottes, cresson, melons, épinards, [illegible] laitue, panais, [illegible] persil, [illegible] et les oignons.
Le temps [illegible] les choux du pays peuvent être transplantés dans le courant de ce mois, en prenant tous les soins nécessaires.
WM DINN,
11, rue de la Commune.

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE—Garanties de la nouvelle récolte de 1845—Le soussigné vient de recevoir par le navire St. Louis de Philadelphie, un grand assortiment de graines fraîches provenant des meilleures graineries du Nord.
WM DINN.
11 Commune.

MOUSSELINE CLAIRE A BAS PRIX.
L[illegible] soussigné vient d'acheter à l'encan, [illegible] verges de mousseline claire, de divers genres, propres aux [illegible] des dames, à savoir:
[illegible] des Balzorines, couleur fortes, d'une verge de large qu'il vendra 15 cents la verge.
[illegible] des jaconats, de 20 à 25 cents,
[illegible] superfine, de 25 à 30 cents,
[illegible] sont offerts à un même prix, de ce qui [illegible] l'attention des dames.
[illegible]
C. M. SIMPSON,
Encoignure Dauphine et Chartres

Grates à bon marché.
LES soussignés préviennent leurs amis ainsi que le public qu'ils viennent de recevoir de New York cinq cents grates assortis, surpassant en beauté et en fini tout ce qu'il y a de mieux en ville. Ces grates ont été fabriqués expressément pour eux par les meilleurs ouvriers du Nord. Il en vendront dans tous les prix, depuis $4.50 jusqu'à $25.
AUSSI—Un grand assortiment de poêles de toutes les qualités.
Ils se chargent du posage des grates et des poêles à des prix très modérés. S. MASPEREAU & Co.
27 août—2m rue Condé, No. 21.

Aux Habitans Sucriers.
LES soussignés préviennent les habitans sucriers, qu'ils [illegible] un genre de lampe à esprit de gaz, pour [illegible] avec un second tube pour obvier à tout accident. [illegible] deux becs et qui ont été faites expressément pour l'usage de l'esprit de gaz, n'ont besoin [illegible]
Ils ont en magasin tout espèce de lampes à huile, [illegible] pour sucreries, triques à feu pour équipages, esprit de gaz à 65 cents le gallon en prenant par [illegible]. Le tout de première qualité et à vendre à des prix modérés. S. MASPEREAU & Co.
27 août—2m rue Condé, No. 21.

Aux Marchands de la Campagne.
LES soussignés préviennent les marchands de la campagne qu'ils ont réduit les prix des ferblanteries qu'ils manufacturent, et qu'ils viennent de recevoir du Nord un grand assortiment de ferblanteries peintes, dont le prix [illegible]
[illegible] toute espèce de fontes, [illegible] à repasser, etc., etc.
[illegible] de lampes à gaz et à huile, et du [illegible] gallon, en prenant par baril.
S. MASPEREAU & Co., rue Condé, No. 21.
[illegible] 27 août—2m

MAGASINAGE.—On reçoit en magasinage, des marchandises, dans les magasins Washington, 2ème municipalité, sans charger de charroi, et à un taux très modéré. Les marchandises reçues dans ces magasins, seront délivrées à bord des bâtiments ou bateaux à vapeur sans frais de charroi.
Le tabac sera reçu emmagasiné et chargé, comme de coutume. S'adresser à
A. GORDON, WYLIE & Co.,
nov. 64, Bienville.

BALANCES A LETTRES—*Patentées.*
LES soussignés, agents de la manufacture qui produit ces balances, garantissent qu'elles sont précisément les mêmes qui ont été fournies au gouvernement. Ils recevront des ordres pour en faire venir, et à cet effet ils ont ouvert une liste de souscription. La dépense ne sera que peu de chose. Ces balances pourront être reçues ici dans le courant du mois d'août; on n'en fera venir que pour ceux qui auront souscrit.
MERLE, BEYLLE & Co,
23 juin 79 Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans :
VENDREDI MATIN, 26 SEPTEMBRE 1845.

CANDIDATS WHIGS:
POUR GOUVERNEUR,
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
EDWARD SPARROW.

EFFETS DE LA NOUVELLE LOI POSTALE.
La loi postale, mise en vigueur cette année, ne parait pas avoir grand succès: l'administration des postes est en déficit, et le service ne s'est point amélioré. On ne s'était point flatté que ce nouveau régime réussirait complètement dès la première année; on avait prévu qu'il ferait subir une perte au gouvernement général; mais on ne pensait pas que cette perte irait au chiffre énorme qu'elle parait devoir atteindre. On comptait surtout sur une augmentation considérable dans le nombre des lettres expédiées; mais cette augmentation n'a pas été pour le Nord d'une importance capitale, tandis qu'elle a été presque insensible dans le Sud. L'exemple de l'Angleterre, et les résultats donnés dans ce pays par la réforme postale, avaient fait illusion à nos hommes d'Etat; les faits, connus à l'heure qu'il est, sembleraient indiquer qu'ils ont tenté une modification pour laquelle le pays n'était pas encore tout-à-fait mûr.

Sous l'ancien régime, les recettes de l'administration des postes allaient en nombres ronds à $4,500,000 qui suffisaient à couvrir les dépenses. D'après les états fournis par les différens bureaux de poste des Etats-Unis, les recettes du premier mois, sous l'empire de la loi nouvelle, sont tombées de la moitié, et si cette proportion reste à peu près la même pour les onze autres mois, ce qui n'est pas tout-à-fait improbable, les recettes de l'année ne dépasseront guères $2,250,000; soit cinquante pour cent des recettes d'autrefois. A cette diminution, il faudrait ajouter les indemnités que la direction générale est obligée d'accorder aux maîtres de poste, dont la loi a singulièrement rogné les revenus; mais on peut supposer qu'en fin de compte ces indemnités n'affecteront que très peu le résultat total. Acceptons donc une recette brute de $2,250,300. Elle s'augmentera en réalité des économies que l'administration des postes a réalisées ou réalisera. Ces économies sont de deux genres: celle qui résulte de l'abolition du privilège de franchise et qui n'est pas évaluée à moins de $600,000; puis celle qui provient de la diminution obtenue dans le prix du transport des dépêches sur certaines routes du Nord; cette dernière peut être portée à $300,000. Le total général des recettes et économies de l'administration des postes serait donc de $3,150,000; laissant une diminution de $1,350,000 sur le montant des recettes d'autrefois. Le Congrès a voté à la dernière session $750,000 pour faire face au déficit probable; ce qui laisse encore un déficit réel de $600,000 que les contribuables seront obligés de couvrir.

Le[illegible] sans de la mesure soutiennent, avec quelque raison sans doute, que le déficit doit aller en décroissant chaque année; que le nombre des lettres augmentera; que de nouvelles économies seront faites sur les marchés pour le transport des dépêches, etc. Tout cela est possible; mais en attendant encore une fois qui paiera les frais? Par le fait ce ne sont pas ceux qui usent de la poste et qui jouissent du bénéfice de la diminution du port des lettres; ce sont ceux qui au contraire ne profitent pas de cette diminution. A ce point de vue ne serait-il pas possible de contester l'utilité réelle, l'utilité populaire de la réforme? A quoi d'ailleurs nous condamne le nouveau régime? Il nous condamne à renoncer pour longtems aux améliorations dans le service des postes, seule chose dont le besoin ait jamais été véritablement sensible. Il nous expose à voir se continuer les déplorables irrégularités, dont nous nous sommes si souvent plaints ici. Est-ce là ce qu'il nous faut? Non. Nous l'avons dit plus d'une fois déjà: ce qui nous est indispensable, c'est un service des dépêches, prompt, rapide, bien fait en un mot; c'est un service comme l'administration nouvelle nous l'avait fait espérer à son début. Or le nouveau régime est loin de nous le donner pour le présent, loin aussi de nous le promettre pour l'avenir. Que nous importe à nous, qu'importe au négociant du Sud de ne payer que 10 cents une lettre qu'il payait naguères 20 ou 25 cents, si cette lettre doit rester vingt-quatre ou quarante-huit heures de plus en route? Encore une fois ce qu'il nous faut avant tout, c'est promptitude et régularité. Ce premier but atteint, l'économie serait la bienvenue; nous serions les premiers à la réclamer.

CHRONIQUE LOCALE.

ASSASSINAT.—Hier, entre deux et trois heures du matin, M. Joachim Boasso, ancien habitant de cette ville, demeurant rue Dumaine entre Roman et Derbigny, fut réveillé par quelqu'un qui frappait à la porte de cour de sa maison; en ouvrant la porte qui communiquait dans la cour il reçut dans le sein droit la décharge d'un arme à feu. Quelques heures après M. Boasso était mort, ayant reçu trois balles dans la poitrine. Il laisse une femme et cinq ou six enfans. On est à la recherche de l'assassin.

Il résulte d'une enquête présidée par le coroner Ramos qu'un nommé Daniel, jardinier de M. Peter Huverger, est mort hier d'une attaque d'apoplexie, au coin des rues St. Peter et Miro.

Amos Clark, h. c. l. cuisinier à bord du steamer Gazelle, comparaissait hier devant l'alderman Bénit faisant les fonctions de Recorder, sous l'accusation d'avoir tenté de faire évader un esclave et voulu l'emmener avec lui au Texas—après examen il a été envoyé en Cour Criminelle.

Pendant l'absence du recorder Génois, ses fonctions seront remplies par l'alderman Bénit.

L'affaire de M. McHenry qui devait être appelée hier est indéfiniment ajournée.

M. GOUGH.—L'histoire de M. Gough s'embellit chaque jour de quelque nouvel épisode qui y donne plus de piquant. Ainsi il parait que s'il s'est détourné du droit chemin, c'est qu'il a rencontré sur sa route une jeune fille qui rattachait le cordon de son soulier sur le pas de sa porte. M. Gough, avec un empressement fort chevaleresque, lui offrit ses services et lui demanda la permission d'entrer chez elle. Avant même d'en avoir obtenu l'autorisation, il pénétrait dans la maison; et ce fut alors qu'il reconnut dans la belle une ancienne connaissance. Alors, en réjouissance de la rencontre, il voulut boire un coup d'eau de vie; après quelque difficulté, la demoiselle consentit à en aller chercher, et l'on se *gobergea* fort bien, à ce qu'il parait, car il fallut plus d'une fois retourner à la charge, c'est-à-dire chez le marchand: M. Gough s'était si bien établi dans la maison, qu'il se fit acheter une chemise neuve; et ce n'est qu'au bout de quatre ou cinq jours de résidence, il s'en alla acheter de nouveaux habits et s'en revint immédiatement reprendre une existence qui paraissait lui plaire beaucoup. Il a dû être fort vexé de s'y voir troubler par ses amis et par la police.

On lit dans le *Créole* de St. Martinville du 20:
"MM. DE BUYS et SPARROW, nos candidats aux places de Gouverneur et Lieutenant Gouverneur sont arrivés hier dans notre ville à bord de l'Urilla. Leur santé est excellente."

Facheux accident—Nous lisons dans le Democratic Advocate de Baton Rouge, que M. Brenaker, de la maison Brenaker & Wilson Couchey à la Nouvelle Orléans, est tombé du steamer St. Landry et s'est noyé. L'Advocate blame le capitaine du bateau et soutient qu'avec plus d'activité il aurait pu sauver M. Brenaker.

On lit dans le Planter's Banner de Ste. Marie:—"La semaine dernière, un enfant âgé d'environ huit ans, fils de M. Lafontaine, d'Indian Bend, dans cette paroisse, qui suivait à cheval le bayou Têche, a été jeté par le cheval dans la rivière où il aurait infailliblement péri sans le dévouement de M. Martel qui se trouvait non loin de là, et quoique souffrant luimême, est accouru et s'est précipité dans l'eau et est parvenu, non sans de grandes difficultés, à sauver le malheureux enfant."

COMME ON ECRIT L'HISTOIRE—On lit dans la Gazette des Opelousas:
"La fièvre jaune a fait son apparition à la Nouvelle Orléans. Quatre ou cinq cas ont été mortels jusqu'au 13 du courant. Le Bureau de Santé recommande aux étrangers de ne pas rentrer en ville à présent."

La vérité est qu'il n'est mort qu'un seul individu de la fièvre jaune cette année—ainsi que cela résulte du rapport hebdomadaire du Bureau de Santé.

MAINE.—Dans 250 communes le vote pour gouverneur se partage comme suit: Morse, 21,785; Anderson, 26,295;—voix perdues, 5,025;—majorité absolue contre Anderson, 545. Les whigs pensent qu'il n'y a pas élection par le peuple; les locofocos paraissent au contraire compter sur l'élection d'Anderson. Pour la législature, 74 communes ont élu 26 whigs et 17 locofocos; pour la Chambre, 31 n'ont pas fait de choix.

Le Président des Etats-Unis a reconnu Johan Wilhelm Schmidt comme consul de Saxe à New-York.

RAIL ROAD ERIE.—Le *New-York Herald* dit que les [illegible] pour ce chemin de fer montent maintenant à près de deux millions de piastres et continuent tous les jours à pleuvoir. Il est probable à présent qu'on poussera le chemin jusqu'à Buffalo. Cela mettra Cincinnati à deux jours de marche de New-York.

RECENSEMENT DE NEW-YORK.—Cinquante-quatre communes (la ville de New-York non comprise) donnent une population de [illegible] habitans. Cette population n'était en [illegible] que de 313,477; ce qui donne une augmentation de [illegible], en environ 23 pour cent.

OREGON.—On a reçu par les îles Sandwich, Boston et le Missouri, des nouvelles de l'Orégon, allant jusqu'au mois d'avril. On parle du pays avec admiration. Le blé produit par le territoire, en sus de la consommation, s'est élevé à 100,000 boisseaux. Il y avait beaucoup d'agitation politique en conséquence d'une élection prochaine du gouverneur de la colonie et d'une collision probable entre les immigrans et la compagnie de la Baie d'Hudson.

Depuis longtemps cette compagnie a un gouvernement organisé d'après un acte du parlement—et des juges de paix établis à Fort Vancouver et autres lieux, ayant juridiction sur tous les contrats n'excédant pas £200—et sur certains crimes ou délits. Les procès pour des sommes supérieures ou pour des crimes plus grands sont portés devant les Cours du Canada.
(*New York Sun.*)

Iles Sandwich—Honolulu, 17 mai.—Extrait de la correspondance du *Boston Atlas*. Les affaires de Tahiti sont plus embrouillées que jamais. Les officiers anglais usent de leur influence pour empêcher les natifs de recommencer les hostilités, ce qui amènerait à une guerre d'extermination. Les français ne cherchent pas, quant à présent, à étendre leur autorité; quoiqu'ils aient l'intention de le faire en définitive, à en juger par l'étendue et l'importance de leurs fortifications. Ils ont reçu dernièrement de France, de grandes quantités de grosses munitions, ce qui semble indiquer qu'ils se préparent à tenir tête à des ennemis plus dangereux que les Tahitiens. Les anglais de leur côté débarquent des provisions navales; une cargaison vient de leur arriver de Valparaiso.

A Honolulu les affaires vont tranquillement. La France a, jusqu'à présent, refusé de rembourser les $20,000, qui furent payés au commandant Laplace, et l'Angleterre refuse aussi de rembourser ce que le commodore Paulet s'est fait payer.—Malgré cela, les finances Sandwichiennes sont en bonne position, et la population prospère rapidement.

Nous terminons par un sommaire d'un état du commerce des îles Sandwich, préparé par le *National Intelligencer*:

Les importations s'élèvent à $350,347, savoir: Des Etats-Unis, $191,061; de Valparaiso, $61,620 25; de Sydney, 38,233; de Chine 36,810; d'Angleterre 34,005; de la Rivière Columbie, 11,968; de Suède, 6,634; de Californie et Mazatlan, 5,650; de la France, 4,794; de Sand Island, 2,000, &c.

Les réexportations s'élèvent à $54,250, et les produits du pays sont évalués à $109,587.

On lit dans le New York Tribune du 16: Hier, un Français et deux dames étaient à se promener sur Staten Island, près du télégraphe. Le français voulant se baigner fut entraîné par un sous-courant et se noya. Les dames ne parlant pas anglais, notre rapporteur n'a pu avoir d'autres détails. Il a compris seulement que l'une d'elle était proche parente du malheureux noyé.

PECHERIES.—On lit dans le Boston Atlas: "On peut se faire une idée de l'importance de cette industrie dans notre Etat, en apprenant que le port de Gloucester seul emploie 120 bâtiments et plus de 1000 hommes. Cette flotte est principalement occupée à la pêche du maquereau."

Le paquebot régulier de New-York à Charleston, *Southport*, s'est perdu près du phare de Barnegat, dans la nuit du 13 courant. Il avait quitté New-York le même jour se rendant à Charleston avec une pleine cargaison et beaucoup de passagers. Les passagers et l'équipage se sont sauvés.

La santé de l'Hon. William C. Preston, de la Caroline du Sud, est beaucoup mieux.

RIXE SANGLANTE.—On lit dans le Baltimore *Patriot* du 17:
"On nous assure qu'un jeune homme nommé Charles S. Goodwin, du comté de Baltimore, ayant eu quelques difficultés avec Thomas D. Cockey, se rendit à sa maison hier soir et lui tira froidement un coup d'arme à feu qui l'a dangereusement blessé. On a offert $300 pour l'arrestation de Goodwin.

COURAGE D'UN ENFANT.—Le Richmond Whig cite un exemple de courage rare dans un enfant de 14 ans. Cet enfant est Thomas Sublet, de Powhattan. Une nuit la maison fut assaillie par des voleurs et Sublet attaqua et tua le premier qui s'introduisit.

Les journaux de Northampton, Massachusetts, parlent d'un misérable qui a violé sa propre fille, jeune personne de 14 ans.

LES SUITES D'UNE FAUTE.—Le triste drame dans lequel Victor Hugo a joué un si déplorable rôle, a eu son dénouement dans l'enceinte de la cour royale de Paris. L'époux outragé, le peintre Biard, n'avait pas poussé le pardon aussi loin que l'avaient prétendu nos chroniques parisiennes. Il n'a pas traîné sa femme sur la sellette des accusés, mais, en demandant la séparation de corps et de biens, à un tribunal civil il n'en a pas moins exposé cette malheureuse à une flétrissure judiciaire. Ni M. Biard ni sa femme n'ont comparu devant la justice; ils ont été l'un et l'autre représentés par des avoués; celui de M. Biard s'est exprimé ainsi:

Les faits de cette cause sont de notoriété publique, et je n'ai garde pas inutilement votre audience d'un nouveau récit de ce grand scandale.

Mais c'est pour moi un besoin et un devoir de protester énergiquement contre les calomnies répandues jusque dans ce palais, depuis que mon client s'est désisté de l'action correctionnelle. On a osé dire que l'époux si cruellement offensé, avait vendu son désistement pour de l'argent, ou pour je ne sais quelles commandes de tableaux promises, en haut lieu, à son talent si populaire! Il n'y a qu'une réponse à faire à ceux qui craignent pas de propager ou même d'accueillir ces infâmes bruits: c'est que, par là, ils donnent la plus déplorable mesure de leurs propres sentimens, puisqu'ils peuvent croire à d'aussi honteuses transactions.

M. Biard, en se désistant de l'action correctionnelle, n'a pris conseil que de lui-même. L'époux outragé n'a pu oublier qu'il était père, et il n'a pas voulu traîner sur les bancs d'une juridiction exceptionnelle la femme qui porte son nom, de peur d'étendre, pour ainsi dire, la condamnation jusqu'à l'innocence de ses enfans, dont il eut voué l'avenir à une triste célébrité.

Mais, en se désistant de la plainte, M. Biard s'est réservé tous ses droits quant à l'action civile en séparation de corps, et c'est l'action qui vous est en ce moment déférée.

Ensuite l'avocat parcourt rapidement les divers chefs de la demande.

Mme Biard, par l'organe de Me Gamard, son avoué, s'en est simplement rapportée à la justice.

Le tribunal a prononcé la séparation de corps à la requête de M. Biard contre sa femme, et a condamné cette dernière à trois mois de détention dans une maison de correction. Il a ordonné que les enfans issus du mariage resteraient à la charge du mari qui offrait de pourvoir seul à leur entretien et à leur éducation. Il a autorisé la mère à voir ses enfans deux fois par mois. Enfin il a fixé à 1,200 par an la pension alimentaire de Mme Biard.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE CHRISTO

PAR ALEXANDRE DUMAS.

QUATRIEME PARTIE.
(Voir les Nos. des 20, 22, 23, 24 et 25 septembre.)

LE CABINET DU PROCUREUR DU ROI.

Laissons le banquier revenir au grand train de ses chevaux, et suivons Mme Danglars dans son excursion matinale.

Nous avons dit qu'à midi et demi Mme Danglars avait demandé ses chevaux et était sortie en voiture.

Elle se dirigea du côté du faubourg Saint-Germain, prit la rue Mazarine et fit arrêter au passage du Pont-Neuf.

Elle descendit et traversa le passage. Elle était vêtue fort simplement, comme il convient à une femme de goût qui sort le matin.

Rue Guénégaud, elle monta en fiacre, en désignant comme le but de sa course la rue de Harlay.

A peine fut-elle dans la voiture, qu'elle tira de sa poche un voile noir très épais, qu'elle attacha sur son chapeau de paille; puis elle remit son chapeau sur sa tête, et vit avec plaisir, en se regardant dans un petit miroir de poche, qu'on ne pouvait voir d'elle que sa peau blanche et la prunelle étincelante de son œil.

Le fiacre prit le Pont-Neuf, et entra par la place Dauphine dans la cour de Harlay; il fut payé en ouvrant la portière, et Mme Danglars, s'élançant vers l'escalier qu'elle franchit légèrement, arriva bientôt à la salle des Pas-Perdus.

Le matin il y a beaucoup d'affaires, et encore plus de gens affairés au Palais; les gens affairés ne regardent pas beaucoup les femmes; Mme Danglars traversa donc la salle des Pas-Perdus sans être plus remarquée que dix autres femmes qui guettaient leur avocat.

Il y avait encombrement dans l'antichambre de M. de Villefort, mais Mme Danglars n'eut pas même besoin de prononcer son nom; dès qu'elle parut, un huissier se leva, vint à elle, lui demanda si elle n'était point la personne à laquelle M. le procureur du Roi avait donné rendez-vous, et, sur sa réponse affirmative, il la conduisit par un corridor réservé au cabinet de M. de Villefort.

Le magistrat écrivait assis sur son fauteuil, le dos tourné à la porte il entendit la porte s'ouvrir, l'huissier prononcer ces paroles: "Entrez, madame!" et la porte se refermer, sans faire un seul mouvement; mais à peine eut-il senti se perdre les pas de l'huissier qui s'éloignait, qu'il se retourna vivement, alla pousser les verrous, tirer les rideaux, et visiter chaque coin du cabinet.

Puis, lorsqu'il eut acquis la certitude qu'il ne pouvait être ni vu ni entendu, et que par conséquent il fut tranquillisé:

—Merci, madame, dit-il, merci de votre exactitude.

Et il lui offrit un siège que Mme Danglars accepta, car le cœur lui battait si fortement qu'elle se sentait près de suffoquer.

—Voilà, dit le procureur du Roi en s'asseyant à son tour, et en faisant décrire un demi cercle à son fauteuil afin de se trouver en face de Mme Danglars, voilà bien longtemps, madame, qu'il ne m'est arrivé d'avoir le bonheur de causer seul avec vous, et, à mon grand regret, nous nous retrouvons pour entamer une conversation bien pénible.

—Cependant, Monsieur, vous voyez que je suis venue à votre premier appel, quoique bien certainement cette conversation soit encore plus pénible pour moi que pour vous.

Villefort sourit amèrement.

—Il est donc vrai, dit-il, répondant à sa propre pensée plutôt qu'aux paroles de Mme Danglars; il est donc vrai que toutes nos actions laissent leurs traces, les unes sombres, les autres lumineuses, dans notre passé! Il est donc vrai que tous nos pas dans cette vie ressemblent à la marche du reptile sur le sable et font un sillon! Hélas! pour beaucoup ce sillon est celui de leurs larmes.

—Monsieur, dit Mme Danglars, vous comprenez mon émotion, n'est-ce pas? ménagez-moi donc, je vous prie. Cette chambre où tant de coupables ont passé tremblans et honteux, ce fauteuil où je m'assieds à mon tour toute honteuse et tremblante!.... Oh! tenez, j'ai besoin de toute ma raison pour ne pas voir en moi une femme bien coupable et en vous un juge menaçant.

Villefort secoua la tête et poussa un soupir.

—Et moi, reprit-il, et moi je me dis que ma place n'est pas dans le fauteuil du juge, mais bien sur la sellette de l'accusé.

—Vous! dit Mme Danglars étonnée.

—Oui, moi.

—Je crois que de votre part, Monsieur, votre puritanisme s'exagère la situation, dit Mme Danglars, dont l'œil si beau s'illumina d'une fugitive lueur. Ces sillons dont vous parliez à l'instant même ont été tracés par toutes les jeunesses ardentes. Au fond des passions, au delà du plaisir, il y a toujours un peu de remords; c'est pour cela que l'Evangile, cette ressource éternelle des malheureux, nous a donné pour soutien à nous autres pauvres femmes, l'admirable parabole de la fille pécheresse et de la femme adultère. Aussi, je vous l'avoue, en me reportant à ces délires de ma jeunesse, je pense quelquefois que Dieu me les pardonnera, car sinon l'excuse, du moins la compensation s'en est bien trouvée dans mes souffrances; mais vous, qu'avez-vous à craindre dans tout cela, vous autres hommes que le monde excuse, et que le scandale ennoblit?

—Madame, répliqua Villefort, vous me connaissez; je ne suis pas un hypocrite, ou du moins je ne fais pas de l'hypocrisie sans raison. Si mon front est sévère, c'est que bien des malheurs l'ont assombri; si mon cœur s'est pétrifié, c'est afin de pouvoir supporter les chocs qu'il a reçus. Je n'étais pas ainsi dans ma jeunesse; je n'étais pas ainsi ce soir de fiançailles où nous étions tous assis autour d'une table de la rue du Cours à Marseille. Mais, depuis, tout a bien changé en moi et autour de moi; ma vie s'est usée à poursuivre des choses difficiles et à briser dans les difficultés ceux qui, volontairement ou involontairement, par leur libre arbitre ou par le hasard, se trouvaient placés sur mon chemin pour me susciter ces choses. Il est rare que ce qu'on désire ardemment ne soit pas défendu ardemment par ceux de qui on veut l'obtenir ou auxquels on tente de l'arracher. Ainsi la plupart des mauvaises actions des hommes sont venues au-devant d'eux, déguisées sous la forme spécieuse de la nécessité; puis, la mauvaise action commise dans un moment d'exaltation, de crainte et de délire, on voit qu'on aurait pu passer auprès d'elle en l'évitant. Le moyen qu'il eut été bon d'employer, qu'on n'a pas vu, aveugle qu'on était, se présente à vos yeux facile et simple; vous vous dites: Comment n'ai-je pas fait ceci au lieu de faire cela? Vous, Mesdames, au contraire, bien rarement vous êtes tourmentées par des remords, car bien rarement la décision vient de vous; vos malheurs vous sont presque toujours imposés, vos fautes sont presque toujours le crime des autres.

—En tout cas, Monsieur, convenez-en, répondit Mme Danglars, si j'ai commis une faute, cette faute fût-elle personnelle, j'en ai reçu hier soir la sévère punition.

—Pauvre femme! dit Villefort en lui serrant la main, trop sévère pour votre force, car deux fois vous avez failli y succomber, et cependant....

—Eh bien?

—Eh bien! je dois vous dire.... rassemblez tout votre courage, Madame, car vous n'êtes pas encore au bout.

—Mon Dieu! s'écria Mme Danglars effrayée, qu'y a-t-il donc encore?

—Vous ne voyez que le passé, Madame, et certes il est sombre. Eh bien! figurez-vous un avenir plus sombre encore, un avenir.... affreux certainement... sanglant peut-être!....

La baronne connaissait le calme de Villefort, elle fut si épouvantée de son exaltation, qu'elle ouvrit la bouche pour crier, mais que le cri mourut dans sa gorge.

—Comment est-il ressuscité, ce passé terrible? s'écria Villefort; comment, du fond de la tombe et du fond de nos cœurs où il dormait est-il sorti comme un fantôme, pour faire pâlir nos joues et rougir nos fronts?

—Hélas! dit Hermine, sans doute le hasard!

—Le hasard! reprit Villefort; non, non, Madame, il n'y a point de hasard!

—Mais si; n'est-ce point un hasard fatal, il est vrai, mais un hasard qui a fait tout cela? n'est-ce point par hasard que le comte de Monte-Christo a acheté cette maison? n'est-ce point par hasard qu'il a fait creuser la terre? n'est-ce point par hasard que ce malheureux enfant a été déterré sous les arbres? Pauvre innocente créature sortie de moi, à qui je n'ai jamais pu donner un baiser, mais à qui j'ai donné bien des larmes. Ah! tout mon cœur a volé au-devant du comte lorsqu'il a parlé de cette chère dépouille trouvée sous des fleurs.

—Eh bien! non, Madame; et voilà ce que j'avais de terrible à vous dire, répondit Villefort d'une voix sourde: non, il n'y a pas eu de dépouille trouvée sous les fleurs, non, il n'y a pas eu d'enfant déterré; non, il ne faut pas pleurer; non, il ne faut pas gémir, il faut trembler.

—Que voulez-vous dire? s'écria Mme Danglars toute frissonnante.

—Je veux dire que M. de Monte-Christo, en creusant au pied de ces arbres, n'a pu trouver ni squelette d'enfant, ni ferrures de coffre, parce que sous ces arbres il n'y avait ni l'un ni l'autre.

—Il n'y avait ni l'un ni l'autre! redit Mme Danglars, en fixant sur le procureur du Roi des yeux dont la prunelle effroyablement dilatée indiquait la terreur; il n'y avait ni l'un ni l'autre! répéta-t-elle encore comme une personne qui essaie de fixer par le son des paroles et par le bruit de la voix ses idées prêtes à lui échapper.

—Non! dit Villefort, en laissant tomber son front dans ses mains, non, cent fois non!....

—Mais ce n'est donc point là que vous aviez déposé le pauvre enfant, Monsieur? Pourquoi me tromper? dans quel but, voyons, dites?

—C'est là; mais écoutez-moi, écoutez-moi, Madame, et vous allez me plaindre, moi qui ai porté vingt ans, sans en rejeter la moindre part sur vous, le fardeau de douleurs que je vais vous dire.

—Mon Dieu! vous m'effrayez! mais n'importe, parlez, je vous écoute.

—Vous savez comment s'accomplit cette nuit douloureuse où vous étiez expirante sur votre lit, dans cette chambre de damas rouge, tandis que moi, presque aussi haletant que vous, j'attendais votre délivrance. L'enfant vint, me fut remis, sans mouvement, sans souffle, sans voix: nous le crûmes mort.

Mme Danglars fit un mouvement rapide, comme si elle eût voulu s'élancer de sa chaise.

Mais Villefort l'arrêta en joignant les mains, comme pour implorer son attention.

—Nous le crûmes mort, répéta-t-il; je le mis dans un coffre qui devait remplacer le cercueil, je descendis au jardin, je creusai une fosse et l'enfouis à la hâte. J'achevais à peine de le couvrir de terre, que le bras du Corse s'étendit vers moi. Je vis comme une ombre se dresser, comme un éclair reluire. Je sentis une douleur, je voulus crier, un frisson glacé me parcourut tout le corps et m'étreignit à la gorge.... Je tombai, mourant et me crus tué. Je n'oublierai jamais votre sublime courage, quand, revenu à moi, je me traînai expirant jusqu'au bas de l'escalier, où, expirante vous-même, vous vîntes au-devant de moi. Il fallait garder le silence sur la terrible catastrophe; vous eûtes le courage de regagner votre maison, soutenue par votre nourrice, un duel fut le prétexte de ma blessure. Contre toute attente, le secret nous fut gardé à tous deux, on me transporta à Versailles; pendant trois mois, je luttai contre la mort; enfin, comme je parus me rattacher à la vie, on m'ordonna le soleil et l'air du Midi. Quatre hommes me portèrent de Paris à Châlons, en faisant six lieues par jour. Mme de Villefort suivait le brancard dans sa voiture. A Châlons, on me mit sur la Saône, puis je passai sur le Rhône, et, par la seule vitesse du courant, je descendis jusqu'à Arles, puis d'Arles je repris ma litière et continuai mon chemin pour Marseille. Ma convalescence dura dix mois; je n'entendais plus parler de vous, je n'osai m'informer de ce que vous étiez devenue. Quand je revins à Paris, j'appris que, veuve de M. de Nargonne, vous aviez épousé M. Danglars.

A quoi avais-je pensé depuis que la connaissance m'était revenue? Toujours à la même chose, toujours à ce cadavre d'enfant qui chaque nuit dans mes rêves s'envolait du sein de la terre, et planait au dessus de la fosse en me menaçant du regard et du geste. Aussi à peine de retour à Paris, je m'informai; la maison n'avait pas été habitée depuis que nous en étions sortis, mais elle venait d'être louée pour neuf ans. J'allai trouver le locataire, je feignis d'avoir un grand désir de ne pas voir passer entre des mains étrangères cette maison qui appartenait au père et à la mère de ma femme, j'offris un dédommagement pour qu'on rompît le bail, on me demanda six mille francs, j'en eusse donné dix mille, j'en eusse donné vingt mille. Je les avais sur moi; je fis, séance tenante, signer la résiliation, puis, lorsque je tins cette cession tant désirée, je partis au galop pour Auteuil. Personne depuis que j'en étais sorti n'était entré dans la maison.

Il était cinq heures de l'après-midi, je montai dans la chambre rouge et j'attendis la nuit.

Là, tout ce que je me disais depuis un an dans mon agonie continuelle, se représenta bien plus menaçant que jamais à ma pensée.

Ce Corse qui m'avait déclaré la vendetta, qui m'avait suivi de Nîmes à Paris; ce Corse, qui était caché dans le jardin, qui m'avait frappé, m'avait vu creuser la fosse, il m'avait vu enterrer l'enfant; il pouvait en arriver à vous connaître; peut-être vous connaissait-il.... Ne vous ferait-il pas payer un jour le secret de cette terrible affaire?.... ne serait-ce pas pour lui une bien douce vengeance, quand il apprendrait que je n'étais pas mort de son coup de poignard? Il était donc urgent qu'avant toute chose, et à tout hasard, je fisse disparaître les traces de ce passé, que j'en détruisisse tout vestige matériel; il n'y aurait toujours que trop de réalité dans mon souvenir.

C'était pour cela que j'avais annulé le bail, c'était pour cela que j'étais venu, c'était pour cela que j'attendais.

La nuit arriva, je la laissai bien s'épaissir; j'étais sans lumière dans cette chambre, où des souffles de vent faisaient trembler les portières derrière lesquelles je croyais toujours voir quelque espion embusqué; de temps en temps je tressaillais, il me semblait derrière moi, dans ce lit, entendre vos plaintes, et je n'osais me retourner. Mon cœur battait dans le silence, et je le sentais battre si violemment que je croyais que ma blessure allait se rouvrir; enfin j'entendis s'éteindre, l'un après l'autre, tous ces bruits divers de la campagne. Je compris que je n'avais plus rien à craindre, que je ne pouvais être ni vu ni entendu, et je me décidai à descendre.

Ecoutez, Hermine, je me crois aussi brave qu'un autre homme, mais lorsque je retirai de ma poitrine cette petite clef de l'escalier que j'avais retrouvée dans mes habits, cette petite clef que nous chérissions tous deux, et que vous aviez voulu faire attacher à un anneau d'or, lorsque j'ouvris la porte, lorsqu'à travers les fenêtres je vis une lune pâle jeter, sur les degrés en spirale, une longue bande de lumière blanche pareille à un spectre, je me retins au mur et je fus près de crier; il me semblait que j'allais devenir fou.

Enfin je parvins à me rendre maître de moi-même. Je descendis l'escalier marche à marche; la seule chose que je n'avais pu vaincre, c'était un étrange tremblement dans les genoux. Je me cramponnai à la rampe; si je l'eusse lâchée un instant, je me fusse précipité.

J'arrivai à la porte d'en bas, en dehors de cette porte une bêche était posée contre le mur. Je la pris et je m'avançai vers le massif. Je m'étais muni d'une lanterne sourde; au milieu de la pelouse je m'arrêtai pour l'allumer, puis je continuai mon chemin.

Novembre finissait, toute la verdure du jardin avait disparu, les arbres n'étaient plus que des squelettes aux longs bras décharnés, et les feuilles mortes criaient avec le sable sous mes pas.

L'effroi m'étreignait si fortement le cœur qu'en approchant du massif je tirai un pistolet de ma poche et l'armai. Je croyais toujours voir apparaître à travers les branches la figure du Corse.

J'éclairai le massif avec ma lanterne sourde; il était vide. Je jetai les yeux autour de moi, j'étais bien seul; aucun bruit ne troublait le silence de la nuit, si ce n'est le chant d'une chouette qui jetait son cri aigu et lugubre comme un appel aux fantômes de la nuit.

J'attachai ma lanterne à une branche fourchue que j'avais déjà remarquée un an auparavant, à l'endroit même où je m'arrêtai pour creuser la fosse.

L'herbe avait, pendant l'été, poussé bien épaisse à cet endroit, et, l'automne venu, personne ne s'était trouvé là pour la faucher. Cependant une place moins garnie attira mon attention; il était évident que c'était là que j'avais retourné la terre. Je me mis à l'œuvre.

J'en étais donc arrivé à cette heure que j'attendais depuis plus d'un an!

Aussi, comme j'espérais, comme je travaillais, comme je sondais chaque touffe de gazon, croyant sentir de la résistance au bout de ma bêche; rien! et cependant je fis un trou deux fois plus grand que n'était le premier. Je crus m'être abusé, m'être trompé de place; je m'orientai, je regardai les arbres, je cherchai à reconnaître les détails qui m'avaient frappé. Une bise froide et aigue sifflait à travers les branches dépouillées, et cependant la sueur ruisselait sur mon front. Je me rappelai que j'avais reçu le coup de poignard au moment où je piétinais la terre pour recouvrir la fosse; en piétinant cette terre, je m'appuyais à un faux ébénier; derrière moi était un rocher artificiel destiné à servir de banc aux promeneurs, car en tombant, ma main, qui venait de quitter l'ébénier, avait senti la fraîcheur de cette pierre; à ma droite était le faux ébénier, derrière moi était le rocher; je tombai en me plaçant de même, je me relevai et me remis à creuser et à élargir le trou; rien, toujours rien: le coffret n'y était pas.

—Le coffret n'y était pas! murmura Mme Danglars suffoquée par l'épouvante.

—Ne croyez pas que je me bornai à cette tentative, continua Villefort. Non. Je fouillai tout le massif; je pensais que l'assassin, ayant déterré le coffre et croyant que c'était un trésor, avait voulu s'en emparer, l'avait emporté; puis, s'apercevant de son erreur, avait fait à son tour un trou et l'y avait déposé; rien. Puis il me vint cette idée qu'il n'avait point pris tant de précautions, et l'avait purement et simplement jeté dans quelque coin. Dans cette dernière hypothèse, il me fallut, pour faire mes recherches, attendre le jour. Je remontai dans la chambre et j'attendis.

—Oh! mon Dieu!

—Le jour venu, je descendis de nouveau. Ma première visite fut pour le massif; j'espérais y retrouver des traces qui m'auraient échappé pendant l'obscurité. J'avais retourné la terre sur une superficie de plus de vingt pieds carrés et sur une profondeur de plus de deux pieds. Une journée eût à peine suffi à un homme salarié pour faire ce que j'avais fait, moi, en une heure. Rien, je ne vis absolument rien.

Alors je me mis à la recherche du coffre selon la supposition que j'avais faite qu'il avait été jeté dans quelque coin. Ce devait être sur le chemin qui conduisait à la petite porte de sortie; mais cette nouvelle investigation fut aussi inutile que la première, et le cœur serré, je revins au massif, qui lui-même ne me laissait plus aucun espoir.

—Oh! s'écria Mme Danglars, il y avait de quoi devenir fou!

—Je l'espérai un instant, dit Villefort, mais je n'eus pas ce bonheur; cependant, rappelant ma force et par conséquent mes idées: Pourquoi cet homme aurait-il emporté ce cadavre? me demandai-je.

—Mais vous l'avez dit, reprit Mme Danglars, pour avoir une preuve.

—Eh non! Madame, ce ne pouvait plus être cela; on ne garde pas un cadavre un an, on le montre à un magistrat, et l'on fait sa déposition. Or rien de tout cela n'est arrivé.

—Eh bien alors?.... demanda Hermine toute palpitante.

—Alors il y a quelque chose de plus terrible, de plus fatal, de plus effrayant pour nous, il y a que l'enfant était vivant peut-être, et que l'assassin l'a sauvé.

Mme Danglars poussa un cri terrible, et saisissant les mains de Villefort:

—Mon enfant était vivant! dit-elle, vous avez enterré mon enfant vivant, Monsieur! Vous n'étiez pas sûr que mon enfant était mort, et vous l'avez enterré! ah!....

Mme Danglars s'était redressée et elle se tenait devant le procureur du Roi, dont elle serrait les poignets entre ses mains délicates, debout et presque menaçante.

—Que sais-je? Je vous dis cela comme je vous dirais autre chose, répondit Villefort avec une fixité de regard qui indiquait que cet homme si puissant était près d'atteindre les limites du désespoir et de la folie.

—Ah! mon enfant, mon pauvre enfant! s'écria la baronne, retombant sur sa chaise et étouffant ses sanglots dans son mouchoir.

Villefort revint à lui, et comprit que, pour détourner l'orage maternel qui s'amassait sur sa tête, il fallait faire passer chez Mme Danglars la terreur qu'il éprouvait lui-même.

—Vous comprenez alors que si cela est ainsi, dit-il en se levant à son tour, et en s'approchant de la baronne pour lui parler d'une voix plus basse, nous sommes perdus; cet enfant vit, et quelqu'un sait qu'il vit, quelqu'un a notre secret; et puisque Monte-Christo parle devant nous d'un enfant déterré où cet enfant n'était plus, ce secret, c'est lui qui l'a.

—Dieu! Dieu juste! Dieu vengeur! murmura Mme Danglars.

Villefort ne répondit que par une espèce de rugissement.

—Mais cet enfant, cet enfant, Monsieur? reprit la mère obstinée.

—Oh! que je l'ai cherché! reprit Villefort en se tordant les bras; que de fois je l'ai appelé dans mes longues nuits sans sommeil! que de fois j'ai désiré une richesse royale pour acheter un million de secrets à un million d'hommes, et pour trouver mon secret dans les leurs! Enfin, un jour que pour la centième fois je reprenais la bêche, je me demandai pour la centième fois aussi ce que le Corse avait pu faire de l'enfant; un enfant embarrasse un fugitif; peut-être en s'apercevant qu'il était vivant encore l'avait-il jeté dans la rivière.

—Oh! impossible! s'écria Mme Danglars; on assassine un homme par vengeance, on ne noie pas de sang-froid un enfant!

—Peut-être, continua Villefort, l'avait-il mis aux Enfans-Trouvés.

—Oh! oui, oui! s'écria la baronne, mon enfant est là, Monsieur!

—Je courus à l'hospice, et j'appris que cette nuit même, la nuit du 20 septembre, un enfant avait été déposé dans le tour; il était enveloppé d'une moitié de serviette en toile fine, déchirée avec intention. Cette moitié de serviette portait une moitié de couronne de baron et la lettre H.

—C'est cela, c'est cela! s'écria Mme Danglars, tout mon linge était marqué ainsi; M. de Nargonne était baron, et je m'appelle Hermine. Merci, mon Dieu, mon enfant n'était pas mort!

—Non, il n'était pas mort.

—Et vous me le dites! vous me dites cela sans craindre de me faire mourir de joie, Monsieur? Où est-il? où est mon enfant?

Villefort haussa les épaules.

—Le sais-je? dit-il; et croyez-vous que si je le savais, je vous ferais passer par toutes ces épreuves et par toutes ces gradations comme le ferait un dramaturge ou un romancier? Non, hélas! non! je ne le sais pas. Une femme, il y avait six mois environ, était venue réclamer l'enfant avec l'autre moitié de la serviette. Cette femme avait fourni toutes les garanties que la loi exige, et on le lui avait remis.

—Mais il fallait vous informer de cette femme, il fallait la découvrir.

—Et de quoi pensez-vous donc que je me sois occupé, madame? J'ai feint une instruction criminelle, et tout ce que la police a de fins limiers, d'adroits agens, je les ai mis à sa recherche. On a retrouvé ses traces jusqu'à Châlons; à Châlons, on les a perdues.

—Perdues?

—Oui, perdues; perdues à jamais.

Mme Danglars avait écouté ce récit avec un soupir, une larme, un cri pour chaque circonstance.

—Et c'est tout? dit-elle, et vous vous êtes borné là?

—Oh! non, dit Villefort, je n'ai jamais cessé de chercher, de m'enquérir, de m'informer. Cependant depuis deux ou trois ans je m'étais donné quelque relâche. Mais aujourd'hui, je vais recommencer avec plus de persévérance et d'acharnement que jamais, et je réussirai, voyez vous, car ce n'est plus la conscience qui me pousse, c'est la peur.

—Mais, reprit Mme Danglars, le comte de Monte-Christo ne sait rien; sans quoi, il me semble, il ne nous rechercherait pas comme il le fait.

—Oh! la méchanceté des hommes est bien profonde, dit Villefort, puisqu'elle est plus profonde que la bonté de Dieu. Avez-vous remarqué les yeux de cet homme tandis qu'il nous parlait?

—Non.

—Mais l'avez-vous examiné profondément parfois?

—Sans doute il est bizarre, mais voilà tout; une chose m'a frappé seulement, c'est que de tout ce repas exquis qu'il nous a donné, il n'a rien touché, d'un plat il n'a voulu prendre sa part.

—Oui! oui! dit Villefort, j'ai remarqué cela aussi. Si j'avais su ce que je sais maintenant, moi non plus je n'eusse touché à rien; j'aurais cru qu'il voulait nous empoisonner.

—Et vous vous seriez trompé, vous le voyez bien.

—Oui, sans doute; mais, croyez-moi, cet homme a d'autres projets; voilà pourquoi j'ai voulu vous voir, voilà pourquoi j'ai demandé à vous parler, voilà pourquoi j'ai voulu vous prémunir contre tout le monde, mais contre lui surtout. Dites-moi, continua Villefort, en fixant plus profondément encore qu'il ne l'avait fait jusque-là, ses yeux sur la baronne, vous avez parlé de notre liaison à personne?

—Jamais, à personne.

—Vous me comprenez, reprit affectueusement Villefort, quand je dis à personne, pardonnez-moi cette insistance, à personne au monde, n'est-ce pas?

—Oh! oui, oui, je comprends très bien, dit la baronne en rougissant; jamais, je vous le jure.

—Vous n'avez point l'habitude d'écrire le soir ce qui s'est passé dans la matinée? vous ne faites pas de journal?

—Non! Hélas! ma vie passe, emportée par la frivolité, moi-même je l'oublie.

—Vous ne rêvez pas haut que vous sachiez?

—J'ai un sommeil d'enfant; ne vous le rappelez-vous pas?

La pourpre monta au visage de la baronne, et la pâleur envahit celui de Villefort.

—C'est vrai, dit-il si bas qu'à peine l'entendit-on.

—Eh bien? demanda la baronne.

—Eh bien! je comprends ce qu'il me reste à faire, reprit Villefort; avant huit jours d'ici je saurai ce que c'est que M. de Monte-Christo, d'où il vient, où il va, et pourquoi il parle devant nous des enfans qu'on déterre dans son jardin.

Villefort prononça ces mots avec un accent qui eût fait frissonner le comte s'il eût pu les entendre.

Puis il serra la main que la baronne répugnait à lui donner, et la reconduisit avec respect jusqu'à la porte.

Mme Danglars reprit un autre fiacre qui la ramena au passage, de l'autre côté duquel elle retrouva sa voiture et son cocher, qui en l'attendant dormait paisiblement sur son siège.

(*La suite à demain.*)

Le Magical Pain Extractor de Connell, guérit les brûlures et les échaudures à la peau, sans laisser de traces. On le vend [illegible] rue Poydras [illegible]. Aussi, le Baume de la Tempérance du Dr. Lin, excellent [illegible]; le Pain Extractor [illegible] Le tout en vente au No. 50, rue Poydras.

DECEDE hier matin, à huit heures, M. JOACHIM BOASSO, âgé de 50 ans. Ses amis et connaissances, ainsi que les dragons Washington, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu ce matin à huit heures, de l'encoignure des rues Roman et Dumaine.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Barque Yarmouth, Garvin, New York, J H Ashbridge

ARRIVES.
Navire Louisa, Joy, de Boston.
Navire Jane Ross, Berwick, de New York.
Brick Mary Walker, Thrane, de New York.
Goel. Eugene, Skinner, des Attakapas.
Steamer Ambassador, Brashear, de Vicksburg.
Steamer Swallow, Richardson, de St Louis.
Steamer Brilliant, Hart, de Bayou Sara.
Steamer Belle Creole, Dimsey, de Bayou Sara.
Steamer Jas L. Day, Reynolds, Mobile.
Steamer Memphis, Pitts, de Memphis.
Steamer Yazoo City, Young, de Yazoo City.

Le navire JANE ROSS, capitaine Berwick, de N. York, commencera à débarquer son chargement ce matin, en face de la Presse d'Orléans. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises.
RICKER & PEARSON,
26 sept 61, rue du Camp

Le navire ASHBURTON, capitaine White, de Boston, est en déchargement en face de la presse d'Orléans. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée.
L H GALE,
26 sep 58 Commune

A LOUER—$40 par mois.—Une superbe MAISON en briques à trois étages, avec deux cours, située rue Marais, près la rue du Port. S'adresser à M. BARTHELEMY,
26 sept Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

JUIF ERRANT.
LA vingt-septième Livraison du Juif Errant par Eugène Sue, auteur des Mystères de Paris, Mathilde, &c. Extrait de la SEMAINE LITTERAIRE, est présentement en vente chez
VICTOR HEBERT, Agent,
26 sep 140, rue de Chartres.

LE SECRET DE ROME—Ouvrage par Eugène Briffault, faisant suite aux MYSTERES DE L'INQUISITION, en vente chez Vs. HEBERT,
140 rue de Chartres

LA REINE MARGOT—Le [illegible] vient de recevoir quelques collections de la Reine Margot, ouvrage nouveau de A. Dumas. Vs. HEBERT,
26 sep 140 rue de Chartres

ŒUVRES CHOISIES DE GAVARNI.
ETUDES de mœurs contemporaines, ouvrage nouveau illustré de belles gravures, à vendre par
Vs. HEBERT, 140 rue de Chartres

JEROME PATUROT à la recherche d'une position sociale, par Louis Reybaud, édition illustrée par Granville, en vente chez Vs. HEBERT,
26 sep 140 rue de Chartres

CLOUX—200 barils, assortis, en débarquement et à vendre par THOMAS ASBURY,
26 sep 5, Front Levée

CASIMIRES—Assortiment de Boujons—Un assortiment [illegible] à vendre par
DUFOUR, DURAND & Co.
26 sep 20, rue de Chartres

CHAUSSONS DE LAINE—Six douzaines chaussons de laine, à vendre par
DUFOUR, DURAND & Co.
26 sep 20, rue de Chartres

THE—50 caisses et 30 de contenant des boîtes de 12 et 13 livres, thé Young Hyson; 50 demi caisses thé Pouchong et Souchong, en débarquement du navire Jane Ross et à vendre par FOSDICK & BROTHER,
26 sep 24, Camp

ESPRIT de Térébenthine—10 barils [illegible], en débarquement du navire Jane Ross, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
26 sep 74 Camp

BRANDY—15 barils, en débarquement du navire Jane Ross, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp

GENIEVRE—15 barils, en débarquement du navire Jane Ross, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp

RHUM—15 barils de la Nouvelle Angleterre, en débarquement du navire Jane Ross, à vendre par
FOSDICK & BRO. 74 Camp

INDIGO de Manille—[illegible] à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
26 sept 20 Vieille Levée

CAFE [illegible] à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
26 sept 20 Vieille Levée

PAPIER à lettres—300 rames "omeo" rayé, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
26 sept 20, Vieille Levée

JAMBONS—25 tierçons "Amelung" en sacs, en débarquement du steamer Missouri, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co.
26 sept 20, Vieille Levée

QUININE—1000 onces françaises et américaines, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
26 sept 20, Vieille Levée

THE—[illegible] impérial, poudre à canon, souchong à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
26 sept 20, Vieille Levée

CHAPEAUX—En débarquement du navire Bushell, 61 caisses formant un assortiment complet de chapeaux pour hommes et enfans; aussi, casquettes du dernier goût, à vendre à bas prix par FROST & Co.
26 sept 10, Magasins

CAFE Rio—[illegible] excellent café, reçu par le navire Louisa, à vendre par L CANTIN,
26 sept 48, Gravier

SATINET—6 caisses satinet d'une reçues et à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
26 sept 31 Gravier

GARANCE—10 barriques garance hollandaise, à vendre en magasin, à des prix raisonnables par
HARVEY & COOLIDGE, 31, Gravier

CAFE—100 sacs très beau café de Puerto Cabello, à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE,
26 sept 31, Gravier

BOUTEILLES—30 paniers bouteilles pour vins de dame, à vendre en magasin et à vendre par
HARVEY & COOLIDGE, 31 Gravier

BOTTES et brodequins—100 caisses brodequins Russet et chevaux, et bottes fortes à vendre en magasin à des prix par HARVEY & COOLIDGE,
26 sept 31 Gravier

THE—50 demi caisses thé Pouchong, 50 caisses dito [illegible], en débarquement du navire Jane Ross et à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
26 sept 31, Gravier

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—En caisses, en débarquement des navires Ashburton et Berkshire, à vendre par E. G. HOBBS,
26 sept 12 Bosano.

TABAC—200 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour cigares, et tripes, à vendre en magasin, par
F. TROISGROS,
25 sept 20 Vieille Levée

Marchandises d'automne et d'hiver.
LES soussignés reçoivent par les navires Sultana, Indiana, Louisa et Ashburton, les marchandises ci-après, qu'ils offrent à vendre à bas prix, et à des conditions raisonnables:
Cotons écrus 3⁄4, 4⁄4 et 12⁄4, do blancs 3⁄4, 7⁄8, 4⁄4 et 12⁄4;
Dito blanc et écrus croisés;
Cotons écrus 3⁄4 et 4⁄4, très fins;
Marmore stripes de Hamilton à Saco;
Coutil à matelas de Saco;
Cotonnade à carreaux pour enfans;
Flanelle blanche 3⁄4, 7⁄8 et 4⁄4;
Dito rouge, unie et croisée; dito blanche gaze;
Alépine noire, très fine; Alpacas à carreaux;
Kersey uni et rayé; Ouate blanche et noire;
Brin coton 3⁄4 et 3 yards; dito 3⁄4 à carreaux par 10 yards;
Cordelières en soie, noires et en couleurs;
Rubans gros de Naples pour chapeaux;
Mousseline de laine à petits carreaux;
Crêpe noir et blanc;
Ruban velours noir et couleur, numéros assortis;
Epingles à têtes solides;
Un assortiment de Cols brodés pour dames;
Manchettes brodées; Neige pour garnitures d'[illegible];
Cravates gros de Naples;
Soierie noire de Matlasoni, 36 pouces;
Bas de soie noirs, anglais;
Schalls riches, longs et carrés;
Bretelles Polka, en coton et soie; Parapluies en soie;
Cordonnet rond en soie; Chaussons de laine pour enfans;
Gros de Naples noir, satin blanc;
Sous manches brodées;
Indienne rouge unie, pour rideaux.
DUFOUR, DURAND & Co.
26 sept 20 Chartres

PERDUE OU VOLEE—De chez le soussigné, dans le courant du mois dernier, une négritte d'environ six ans, ayant tête pelée, et nommée CIND ou LUCINDA. Elle a été vue en ville, et l'on suppose qu'elle a été recueillie dans quelque famille. Celui qui en donnera des informations sera libéralement récompensé, en s'adressant à
W MERRYFIELD,
Rue Bellegarde, entre celles St. Mary et St. Andrews, ville de Lafayette. 20 sept—6t

B. O. VIGNAUD,
No. 41, rue de Chartres,
VIENT de recevoir par les navires Kirby et George Stevens, du Mexique, un assortiment complet de chandeliers et candélabres, plaqués anglais, lampes en bronze, ustensiles de table, quincaillerie, platines, &c.
Constamment en magasin un assortiment complet de porcelaine, verrerie, [illegible], candélabres &c., et un général tout ce qui concerne le service de maison, qu'il offre à vendre à bas prix pour de comptant. 20 sept

PORCELAINE FRANÇAISE.
LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, un grand assortiment de PORCELAINE BLANCHE, et à FILET or, pour service de table. PORCELAINE EPAISSE pour Restaurateurs, services à dîner et à thé, et articles de fantaisie en PORCELAINE à riches décors. Aussi: un assortiment complet de verrerie pour service de table, qu'il vendra à très bas prix pour de comptant.
B. O. VIGNAUD, 41 rue de Chartres.

RECU par le navire Thos H Perkins, de Liverpool, et à vendre par les soussignés,
Une caisse Bombasine noire, Nos 2 et 6.
FORCADE & Co,
20 sept 13 Canal en bas

EN débarquement de la barque Kilby, de Liverpool, et à vendre à des prix bas,
Une caisse fine Cachemire noire [illegible]
FORCADE & Co,
20 sept 13 Canal en bas

A [illegible]

C[illegible]

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS,
MUNICIPALITE No TROIS.
CONFORMEMENT à une résolution adoptée par le Conseil de la Troisième Municipalité, dans sa séance du 15 septembre courant, il sera procédé le jeudi 2 octobre prochain, à l'élection d'un alderman pour représenter le second District de la dite municipalité, en remplacement de M. F. L. Croix dont le siège a été déclaré vacant par la dite résolution.
Cette élection aura lieu à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Grands-Hommes, depuis 8 heures A. M. jusqu'à 5 heures P. M., sous la surveillance de Messieurs G. W. Horby et S. F. Voorhies, Inspecteurs, et Victor LeBlanc, greffier.
Nouvelle Orléans, 20 septembre 1845.
E. MONTEGUT, Maire

ON désire acheter DEUX NEGRES, bons sujets, dont un charpentier et l'autre forgeron. Il est inutile d'en présenter à moins que ce ne soit de bons ouvriers. S'adresser à M. GALLY,
25 sep—3t No 98, rue de la Douane

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—160 caisses bottes, souliers et brodequins, en débarquement des navires Ashburton, Sultana et Indiana, à vendre par
26 sept FROST & Co, 10 Magasins

Marchandises Seches.
FETTER & BOYD,
No. 70, rue Gravier, près celle du Camp,
REÇOIVENT actuellement un très grand assortiment de MARCHANDISES DE FONDS ET DE FANTAISIE, convenables aux détaillants de la ville et de la campagne, qu'ils offrent à vendre par colis ou par pièces aux termes les plus favorables. Le stock consiste en partie en:
COUVERTURES de toutes couleurs et qualités.
FLANELLE, KERSEY, LINSEY, satinets et Jeans.
DRAPS ET CASIMIRS, Tweeds, Etoffes à manteaux et à habits.
MERINOS, noirs et couleurs, Alpacas, Indiennes, Cachemires.
MERS de Saxe, nouveau style, de cachemire et de laine.
Calicots et indiennes d'un nouveau goût, de toutes qualités et de tous prix; guinghams; coton de fantaisie à carreaux et à raies, ginga à tablier; coutil à matelas; couvertures de lit; linge de table; serviettes; mouchoirs madras, mouchoirs blancs; mouchoirs de fantaisie en coton et en soie; fichus d'York et de Rochester; étoffes rayées à chemises; [illegible]
Etoffes de tout genre pour habillemens de dames; bas en coton, mérinos et laine d'Agneau; [illegible]
Chaussettes et bas en laine et en coton pour négres; [illegible]
TOILE d'IRLANDE, toile à chemises [illegible]
TAPIS, rideaux de fenêtres &c. &c. &c.
COTON blanc et écru 3⁄4, 7⁄8, 4⁄4, 5⁄4, 10⁄4, et 12⁄4
MARCHANDISES D'HABITATION, de toutes descriptions.

Marchandises Anglaises.
IMPORTATIONS DIRECTES—Les soussignés ont reçu par le Thos H. Perkins, de Liverpool:
Deux caisses Paramatas noirs.
Deux do mérinos noirs et en couleur.
Trois do velours Talby noirs.
Deux do Mérinos noirs et assortis.
Une do Alpaca macaroniens bleus.
Une do velours à raies et à dessins, superfins.
Une do chemises de peau en coton, blanches et écrues; une do do en mérinos et en soie.
Deux caisses mérinos en coton et en mérinos, une dito chaussettes en laine d'agneau, grises et blanches, une dito chaussettes en mérinos, une dito chaussettes en coton écru superfines, 100 douzaines bas de demoiselles en coton et en laine, 100 douzaines bas de dito pour femmes, blancs, 50 do bas de mérinos superfins, 30 de Mohair, noirs, 25 bas de soie noire et blancs, etc. etc.
E DE GORE & RIFFLARD.
26 sep 21 rue des Magasins

TABAC Mayary—40 balles excellente qualité capas et tripes, en débarquement du brick Tiri de la Havane, à vendre par F. LAMPRE,
25 sept 27, Vieille Levée

TABAC de Vuelta de Abajo—100 balles tabac capas et tripas, excellente qualité, dernièrement reçues et à vendre par F. LAMPRE,
25 sept 27, Vieille Levée

TABAC de Cuba—40 balles pour capas et tripas en magasin et à vendre par F. LAMPRE,
25 sept 27 Vieille Levée

SUCRE de la Havane—400 caisses blanc, 2 rato, quebrado et jaunes, reçues et à vendre par
F LAMPRE, 27 Vieille Levée

CAFE—1400 sacs du vert Havana, Santiago, Rio et vieux Java, en magasin et à vendre par F. LAMPRE,
25 sept 27 Vieille Levée

CIGARES Havane—150,000 Regalias, Dguas et Millares, en magasin et à vendre par F. LAMPRE,
25 sept 27 Vieille Levée

CLOUS de girofle—Quelques balles Bourbon très frais, à vendre par F. LAMPRE,
25 sept 27. Vieille Levée

EAU-DE-VIE et genièvre, 50 barils eau de vie et genièvre américain, 1re preuve, en débarquement du navire Indiana, et à vendre par WOOD & SIMMONS,
25 sept 50 Magasins

INDIGO—15 surons Carracas, 1ère qualité, à vendre par WOOD & SIMMONS,
25 sept 50 Magasins

CHARLES A. BARRIERE,
IMPORTEUR ET MARCHAND
DE
MARCHANDISES SECHES,
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue de Chartres,
19 sept NOUVELLE ORLEANS

FOSDICK & BROTHERS, marchands commissionnaires, rue du Camp No 74, ont en magasin et offrent à vendre:
2007 gallons huile de sperme, épurée, pour l'hyver, 300 bouteilles cloux de Weymouth, 160 caisses thé Souchong et Young Hyson, 50 demi caisses thé Souchong, 25 dito Young Hyson, 50 do Pouchong; 100 boîtes Pouchong par 6 livres; 25 do Gunpowder par 12 livres, 50 caisses savon blanc castile [illegible], 15 barils cidre de Newark; 50 barils bon vinaigre de cidre, 14 barils esprit de térébenthine, 25 caisses amidon, 24 quarts vin de Madère; 6 demi pipes eau de vie Pellevoisin; 12 do Otard, 2 demi pipes eau de vie champagne de Cloves, 1843; 8 pipes genièvre Meder, marque de cygne, 12 caisses vermigenis par l'ucile, 300 barils rhum de Rainmore; 20 jours tabac en feuille, 30 jarres tabac macouba.
19 sept

AVIS—A dater de ce jour, nous ne puiserons aucun voyage de dray, pour nos marchandises prises sur les quais, à moins que ce ne soit porteur d'un ordre écrit de notre part.
Nlle. Orléans, 1er sept. 1845.
2 sept—30t GARTHWAITE, FAVAN & Co.

AVIS—A dater de ce jour, nous ne paierons aucun voyage de dray pour nos marchandises prises sur les quais, à moins qu'on ne soit porteur d'un ordre écrit par nous à cet effet.
Nouvelle Orléans 8 septembre 1845.
HARVEY & COOLIDGE,
9 sept 5, Front Levée

UN monsieur d'un âge mûr, désirerait trouver à s'employer comme instituteur de langues sur une habitation. Il fournira toutes les recommandations désirables. S'adresser au bureau de cette feuille. 24 sept—6

PLOMB charretière—Deux-cents barillets charretières du Missouri, de grosseurs assorties, actuellement en débarquement du steamer White Cloud, à vendre par
WALTON, SANFORD & Co.
21 sept 3 64, Nouvelle Levée

Bois de chauffage et Charbon de terre.
LES personnes qui désirent s'approvisionner de bois et de charbon, ou de chêne, pour [illegible] pour l'hyver, peuvent le faire en s'adressant au soussigné, qui traitera à des prix modérés.
ROBERT MURPHY,
17 sept 133, Vieux Bassin

A VENDRE à des prix réduits pour clôturer diverses consignations:
Vieille Eau de vie de Cognac, 1re, 2me et 3me preuve, en 1⁄2 et 1⁄4 de pipes, des marques Lecocq, Castillon et Pinet Castillon;
Vin blanc, Sauternes, en 1⁄2 barriques et barriques, dito ordinaire;
Vin rouge, en barriques et en caisses, très bonnes qualités; Fruits à l'eau de vie, Liqueurs, Curaçoa, Guignolet d'Angers, Marasquino, &c.
Sardines au beurre, dans des demi et quarts de boîtes, marques de Chatelain & Berrie et de Rhodel et Sie;
Fils à voiles en gros et petites pelotes, Ecolle d'emballage, Lignes assorties de toutes grosseurs, &c.
VOR. BOUMAGE,
17 sept 97 rue St. Louis

DISSOLUTION de Société—La société de REYNAUD & FALLON est dissoute de ce jour, par limitation du terme de son contrat. La signature de la maison sera employée par l'un ou l'autre des soussignés, pour la liquidation.
PETER REYNAUD,
B. FALLON.
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1845.

FORMATION de société—Les soussignés ont, ce jour, formé une société sous la raison de REYNAUD, CUCULLU & Co. pour la transaction des affaires générales par commission.
PETER REYNAUD,
JOSE MATEO CUCULLU,
B. F. VOORHIES,
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1845.

AVIS AUX CORDONNIERS.
LE soussigné reçoit en ce moment du Havre par la Susan Drew, les articles suivans qu'il offre à vendre à bas prix:
Peaux veaux de Rion & Co., 1ère qualité,
Peaux de veaux, cirées, très grandes,
Prunelle en lasting assorti,
Toile à doublure, différentes qualités,
Fil à cordonnier,
Ruban à border,
Soie à coudre &c.
D. B. MACARTY,
9 sept 236, Bourbon

MARCHANDISES SECHES.
PEET & NORTON,
No. 25, rue des Magasins.
EN outre de leur stock actuel, reçoivent actuellement un joli assortiment de marchandises de saison d'un beau choix, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits, et consistant principalement en:
Indiennes unies d'un nouveau style; cotonnades unies, de fantaisie, à carreaux; [illegible]
[illegible]

TRUFFES.
LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Susan Drew, venant du Havre:
60 boîtes Truffes du Périgord,
20 demi boîtes do do.
CHARLES DUFOUR,
6 sept No. 11, rue Conti

MAJAGUA—1 belle majagua, à vendre par
Y. QUADRAS,
24 sept Encoignure Chartres et St. Pierre.

CIGARES—[illegible] cigares Havane, assortis de qualité, à vendre par Y. QUADRAS,
26 sept Encoignure Chartres et St. Pierre

EN débarquement du navire Thos. H. Perkins, de Liverpool, et à vendre par les soussignés:
Une caisse Chaussettes coton blancs et écrus, belle qualité, pour hommes. BORDERES & CO.
25 sep 14 rue du Canal

AUX MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
NOUS sommes prêts à remplir tous les ordres qui pourraient nous être donnés, pour des envois à la campagne, de Brodequins Russes, Bottes fortes et Chapeaux de laine. FROST & Co.
26 sept 10 Magasins

RIZ—40 tierçons et 16 demi barriques beau riz de la Caroline, à vendre en magasin par
26 sept NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE du Brésil—[illegible] sacs rafiné en pains, en magasin et à vendre par
26 sept NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier

SAVON—[illegible] caisses savon de Boston Nos. 1 et 2, à vendre en magasin par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

[illegible]

Succession d'Antoine Despit St. Amand, décédé.
COUR DES PREUVES—Paroisse St Charles.—En vertu et conformément à un ordre du dit Cour, il sera [illegible] à la plus haute et dernière enchère, le 10 novembre, [illegible] les propriétés et esclaves ci-dessous désignés, dépendant de la succession de feu sieur Antoine Despit St. Amand, savoir:
[illegible] VALSIN, nègre créole âgé de [illegible] ans, charpentier, cocher, nègre de champ;
CHARLES, mulâtre américain âgé de [illegible] ans, de champ;
PIERRE, nègre créole âgé de [illegible] ans, domestique et cocher;
AUGUSTE, nègre créole âgé de 14 ans, domestique;
FANNY, négresse américaine âgée de [illegible] ans, domestique, ou pour cuisinière et blanchisseuse;
WILLIAM, nègre américain âgé de 40 ans, charpentier;
JERRY, nègre américain âgé de 30 ans, charretier et laboureur;
BARTHELEMY, nègre créole, âgé de 30 ans, charretier et laboureur;
JEAN, mulâtre créole âgé de 10 ans, apprenti charpentier et charretier;
CHARLES, nègre créole âgé de 45 ans, charretier, nègre de champ;
MABLE, mulâtre créole âgé de 40 ans, [illegible] charpentier;
JOSEPHINE, négresse créole âgée de [illegible] ans, de champ, avec ses deux enfants, OVIDE, de trois ans et MARGUERITE de 2 ans;
CELESTIN, nègre créole âgé de 45 ans, de champ;
SYLVAIN, nègre créole de champ, [illegible];
EUGENIE, négresse américaine âgée de [illegible] ans, blanchisseuse;
JUSTINE, négresse créole de 18 ans;
CONSTANCE, négresse créole, [illegible];
JERRY, nègre américain de [illegible] ans, de champ;
MARY, négresse américaine de 18 ans, de champ;
REGINA, négresse créole âgée de [illegible] ans, domestique, blanchisseuse, [illegible] son enfant FELICIE, âgée de 6 ans;
HENRIETTE, négresse créole âgée de [illegible] ans, couturière, blanchisseuse et domestique;
LOUISE, négresse africaine de 70 ans, maladive;
MARIE-LOUISE, négresse créole de [illegible] ans, domestique, blanchisseuse, maladive;
ELEONORE, négresse créole de 50 ans, cuisinière;
LOUIS, nègre créole de 12 ans;
LEONCE, nègre créole de 12 ans;
CLEMENTINE, négresse créole âgée de 30 ans, domestique;
ANGELIQUE, négresse créole âgée de 60 ans, domestique et cuisinière;
ANSON, nègre américain âgé de [illegible] ans, de champ, ayant ses maîtres;
JACQUOT, nègre américain de 25 ans, de champ;
[illegible], griffonne, créole âgée de [illegible] ans, [illegible];
ANNAH, négresse américaine de 24 ans, de champ;
CAROLINE, négresse créole de 20 ans, de champ;
JACQUES, nègre créole de 16 ans et ADRIEN, nègre créole de 16 ans;
2o. Une TERRE ou HABITATION [illegible]
3o. Une TERRE appelée "Vacherie" [illegible]
TERMES ET CONDITIONS—[illegible]
Les actes de vente seront passés par-devant le juge notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs.
Paroisse St. Charles, le 20 septembre 1845.
24 sept—30 [illegible] CHAIX, juge

Succession de Jean Pierre Folse, (décédé).
COUR DES PREUVES—Paroisse St. Charles.—Attendu qu'Hélène Bourbon, veuve de Jean Pierre Folse, administratrice des biens de la succession de dit feu son mari, a enregistré dans cette Cour un compte de son administration;
Avis est par les présentes donné à tous les héritiers de la dite succession et à toutes personnes intéressées [illegible] dans les dix jours à dater de la dernière publication du présent avis, à déduire les raisons pour lesquelles le dit compte ne serait pas homologué et approuvé.
Par ordre de la Cour,
Paroisse St. Charles, le 22 septembre 1845.
26 sept—3 fois CHAIX, Greffier

LA société qui a existé jusqu'ici sous la raison de Bailly, Blanchard, Lamothe et Co, étant expirée ce jour, [illegible]
L'un ou l'autre des associés gérants [illegible] pour la liquidation.
TH. BAILLY BLANCHARD,
J. S. KIMBS,
SAMUEL MOORE,
19 sept—6

LE soussigné s'est établi pour son propre compte [illegible]
19 sept—6 TH. BAILLY BLANCHARD.

LE soussigné s'est établi pour son propre compte [illegible]
H. KIMBS

THE—150 boîtes de 12 livres Poudre à canon et Impérial, [illegible] demi caisses [illegible] Young Hyson, [illegible] à vendre par WOOD & SIMMONS, 50 Magasins

THE FRAIS—[illegible], poudre à canon et Young Hyson, en demi caisses, caisses et boîtes de 5 à 12 livres, en débarquement du navire Indiana et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

BISCUITS DE SODA—75 caisses en débarquement du navire Sultana et à vendre par
ROBERTS & HALL, 75 Magasins

TABAC—[illegible] Vuelta de Abajo, [illegible] brick Tiri, à vendre par F. TROISGROS, 20 Vieille Levée

CIGARES—[illegible] en débarquement du brick Tiri, à vendre par F. TROISGROS, Vieille Levée

CIGARES—[illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, [illegible]

PLOMB en charge et en barres—100 barillets de [illegible] de plomb en débarquement du steamer White Cloud, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
79 Tchoupitoulas

VINS ET EAUX DE VIE. Vins blanc et rouge, [illegible], en barriques, barils et caisses, eau de vie en 1⁄2 pipes et quarts, fine et de Cognac, et de Brest, en bouteilles, [illegible] à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
42 sep 41, Tchoupitoulas

IMPORTATION française—Vermicelle, macaroni, [illegible] vinaigre, guinguet, sardines, [illegible] à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
41, Tchoupitoulas

BOUCHONS français en sacs, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
41, Tchoupitoulas

VIN de Bordeaux—500 caisses St. Julien, [illegible] et Médoc, [illegible] à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
17 et 19, St. Louis

PLOMB—[illegible] saumons plomb, en débarquement du steamer White Cloud, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
24 sep 79 Tchoupitoulas

A VENDRE.
UN mulâtre âgé de 22 ans, bon domestique et garçon de magasin, parfaitement garanti sous tous les rapports.
S'adr. V. BARRALTE,
24 sep 41 Vieille Levée

CIGARES Princesse Véritables, de la marque du [illegible] à vendre en magasin par J. M. CABALLERO.

TABAC EN FEUILLES—Quelques balles de la meilleure Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et jaune à vendre en magasin par J. M. CABALLERO
24 sept

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de cigares de choix, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO.
24 sept

VERRES à vitre—1000 caisses de dimensions assorties à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
30 Vieille Levée

CAFE de Laguayra—300 sacs café Laguayra de première qualité, à vendre en magasin par
PETERS & MILLARD.

SUCRE—[illegible] boucauts superbe sucre, à vendre en magasin par PETERS & MILLARD.

FARINE—[illegible] barils de farine de Missouri, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
5 sept 29 Tchoupitoulas

CORDES D'EMBALLAGE—[illegible] rouleaux du Missouri pour [illegible] à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—[illegible] à vendre par le soussigné, des [illegible] toile du Kentucky.
E JOHNS, 1 [illegible] Poydras
10 sep

CHANGE sur New York, à 60 jours, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
18 sept 74, Camp

TOILE, Corde et Ficelle d'Emballage—[illegible] à vendre par G & R BUCHANAN & Co

VIN de [illegible]—A vendre par
G & R BUCHANAN & Co

CHANDELLES DE COMPOSITION—[illegible] à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

PORC PRIME—150 barils, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

FIL carret—[illegible] à vendre par
G & R BUCHANAN & Co

WHISKEY—Quelques barils vieux Whiskey Bourbon à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

FARINE—[illegible] barils de St. Louis, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

HUILE DE BALEINE—1,500 gallons huile blanche d'hiver, [illegible] huile de baleine, à vendre par J. W. STANTON & Co.
Encoignure Magasins et Lafayette.

CAFE RIO—[illegible] café, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
Encoignure Magasins et Lafayette.

CAFE Java—[illegible] à vendre par
J. W. STANTON & Co.
Encoignure Magasins et Lafayette.

BEURRE [illegible] à vendre par J. W. STANTON & Co.
Encoignure Magasins et Lafayette.

TALAMON FRERES,
[illegible] rue Chartres
VIENNENT de recevoir par le navire Susan Drew, [illegible]

[illegible]
HARVEY & COOLIDGE.